

Affaire suivie par Christophe GOGÉON
Objet : Compte rendu du CT du 29 janvier 2015

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE
DU 29 JANVIER 2015

Pour les représentants de l'établissement :

Monsieur **DARNICHE**, titulaire, Monsieur **DAVID**, titulaire, Monsieur **BATIOT**, titulaire, excusé, remplacé par Madame **DURAND**, suppléante, Monsieur **PORTÉ**, titulaire, excusé, remplacé par Monsieur **BESSEAU**, suppléant, Monsieur **VIAULT**, titulaire, Monsieur **OLIER**, suppléant

Etaient excusés :

Madame **BARRÉ-IDIER**, suppléante et Monsieur **SAUZEAU**, suppléant

Pour les représentants du personnel :

▪ Syndicat C.F.D.T. :

Monsieur **LEMASSON**, titulaire, Monsieur **BOUDEAU**, titulaire, Madame **BARON**, suppléante

Monsieur **ROY**, suppléant, était excusé

▪ Syndicat C.G.T. :

Madame **COURANT**, titulaire, Madame **GALLAIS**, suppléante

▪ Syndicat F.O. :

Madame **TREVIEN-BOUSSARD**, titulaire, Madame **LUCAS**, suppléante

▪ Syndicat S.U.D. :

Madame **AMMOUR**, titulaire, Madame **HASCOET-BUTON**, suppléante

Le nom des membres titulaires prenant part au vote apparaît en gras.

La Présidence est assurée par Monsieur DAVID dans l'attente de l'arrivée de Monsieur DARNICHE.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, donne lecture de l'intervention jointe au compte-rendu.

Arrivée de Madame AMMOUR à 14 heures 10.

Pour **Monsieur DAVID**, l'avenir est incertain en matière budgétaire. Entre la Ville et l'Agglomération, il existe une parfaite transparence. La volonté est d'associer les services afin que les choses ne soient pas imposées. Des transformations importantes vont intervenir du fait de la mutualisation entre l'Agglomération et les différentes communes membres.

Monsieur VIAULT confirme les propos de Monsieur DAVID. Il considère que les réunions préparatoires sont importantes avant le comité technique.

Monsieur GOGÉON rappelle que les dossiers sont adressés 15 jours avant la date du comité technique. Les réunions préparatoires sont organisées 3 semaines avant l'envoi des dossiers du comité technique.

Monsieur VIAULT demande que les demandes de Madame TREVIEN-BOUSSARD soient prises en considération.

Madame TREVIEN-BOUSSARD interpelle les membres du C.T. pour qu'il y ait une prise de conscience.

Monsieur VIAULT préconise la transparence et demande si de tels problèmes se sont déjà posés ?

Monsieur PIERRE répond que certaines remarques concernent le C.T. de ce jour, notamment pour ce qui concerne le dossier de la direction de la communication. Les profils de poste n'ont pas été joints. Ceci étant dû à une inexpérience de la part du directeur de la communication qui n'a peut être pas été assez épaulé sur ce dossier. En revanche, il n'est pas d'accord avec Madame TREVIEN-BOUSSARD pour ce qui concerne les appels à candidatures « faits par avance ». Tous les agents peuvent postuler mais l'employeur est en droit de choisir la personne qu'il souhaite affecter sur un poste.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, précise que son intervention ne concerne pas des postes vacants dans la collectivité mais les nouveaux postes issus des réorganisations de service. Les agents sont déçus lorsqu'on ne leur propose pas les postes liés à la réorganisation.

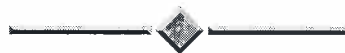
Arrivée de Monsieur DARNICHE à 14 heures 17 qui prend la présidence du Comité

Monsieur PIERRE précise que l'envoi des dossiers est effectué aux représentants du personnel par voie postale. Pour un gain de temps, la dématérialisation a été proposée et doit être expérimentée à l'avenir.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, conçoit qu'il n'est pas aisé pour la direction des ressources humaines d'envoyer tous les dossiers en temps et en heure.

Secrétaires de séance

Secrétaire : Madame Sylvie DURAND
Secrétaire adjointe : Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO



Madame TENAILLEAU, Messieurs PIERRE et GOGÉON de la direction des ressources humaines, assurent l'assistance administrative.

Le compte rendu du Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2014 est adopté sans observation.

I - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE

Présentation de Christophe GOGÉON

Ce règlement intérieur qui établit et fixe les règles de fonctionnement du comité technique, a fait l'objet de rencontres préalables à son établissement avec les représentants du personnel.

Monsieur GOGÉON tient à préciser que des réunions de présentation de cette instance, ont été proposées aux membres du comité technique de l'Agglomération et de la Ville. Ce qui a été plutôt apprécié.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité :

- par les représentants du personnel,
- par les représentants de l'établissement.

II - REGIME INDEMNITAIRE ADMINISTRATEUR

Présentation de Jean-Michel PIERRE

L'Agglomération ne disposant pas d'agent relevant du cadre d'emplois des Administrateurs, une délibération est nécessaire afin de fixer les modalités d'attribution du régime indemnitaire du nouveau Directeur Général des Services.

Monsieur VIAULT précise que les montants indiqués ne sont pas ceux appliqués, il s'agit du maximum autorisé, la décision relevant du Président.

Madame COURANT, syndicat CGT, souhaite avoir des explications sur les parts fonctionnelles pour les deux grades indiqués Administrateur et Administrateur Hors Classe.

Monsieur VIAULT précise que ce sont les textes qui régissent ce régime indemnitaire. Les missions, les responsabilités sont inhérentes au poste de Directeur Général. Monsieur le Président décide d'un montant pour ces deux parts. Pour la part liée aux résultats individuels, elle est fonction de l'évaluation annuelle, des objectifs à atteindre.

Madame GALLAIS, syndicat CGT, souhaite avoir des explications sur la différence entre 4 150 euros et 4 600 euros.

Monsieur GOGÉON rappelle qu'il existe deux grades Administrateur et Administrateur hors classe et que pour chaque grade le montant maximum autorisé est rappelé pour la part fonctionnelle et pour la part individuelle.

Madame GALLAIS, syndicat CGT, demande que les régimes indemnitaires soient revus pour toutes les catégories de personnel.

Monsieur LEMASSON, syndicat CFDT, souhaite connaître l'avancée du dossier sur le régime indemnitaire modulable, qui permet d'attribuer 300 euros brut pour les agents de catégorie B et 400 euros bruts pour les agents de catégorie A. Un groupe de travail devait être mis en place.

Monsieur PIERRE souligne que ce régime indemnitaire a été mis en place en 2013 et reconduit en 2014 dans l'attente de l'arrivée du nouveau Directeur Général de l'Agglomération. La refonte est prévue en 2015 pour la Ville et l'Agglomération.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité :

- par les représentants du personnel,
- par les représentants de l'établissement.

III - CONVENTION DE MUTUALISATION

Présentation de Jean-Michel PIERRE

Monsieur VIAULT concernant la politique de la ville, précise que depuis la loi du 21 février 2014, le contrat relève de la compétence intercommunale mais la majorité des actions restent de la compétence de la Ville car se sont des compétences de proximité. Les activités portées par la Ville et la Communauté d'Agglomération sont toujours les mêmes. Un projet de médiation sociale sur d'autres communes est à l'étude.

Madame COURANT, syndicat CGT, précise que le syndicat CGT s'abstiendra sur le vote de ce dossier. En effet, elle s'interroge sur le calcul des pourcentages de répartition du temps de travail. Elle s'interroge également sur le fait que la direction de la communication n'est pas mentionnée dans cette convention de mutualisation.

Monsieur VIAULT précise que le pourcentage n'est pas encore défini pour cette direction.

Monsieur DARNICHE adhère entièrement à la mutualisation, cela devient une obligation. C'est le chemin nécessaire pour le futur et pour engager certaines actions. La mutualisation est nécessaire pour l'achat de matériel, ce qui permettra de limiter les dépenses. C'est un dossier qui lui tient à cœur.

Monsieur DAVID tient à préciser que la mutualisation se fait entre la Ville de la Roche-sur-Yon et les autres communes membres, mais également entre les communes entre elles. Il donne pour exemple un prêt de personnel entre les mairies de La Chaize le Vicomte et Thorigny.

Madame AMOUR, syndicat SUD, souhaite exposer son expérience personnelle de la mutualisation au sein de la médiathèque Senghor où elle exerce ses fonctions. Pour un problème de toiture, le Centre Technique Municipal est intervenu à plusieurs reprises à la médiathèque Senghor. Le CTM facture cette intervention qui sera imputée sur le budget global, si bien que la médiathèque commence l'année avec « trou » dans son budget. Cela va se traduire par une réduction de l'offre de documentation afin d'honorer cette facture. Il s'agit d'un bâtiment Ville, la Ville devrait donc payer cette facture, l'Agglomération n'étant que locataire.

Monsieur VIAULT précise que lors du transfert de compétences, l'immobilier a également été transféré sous la forme d'une mise à disposition. La Ville reste propriétaire mais l'Agglomération assure l'entretien comme si elle était propriétaire. Si la médiathèque n'était plus utilisée, occupée alors la ville en reprendrait la propriété.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, estime qu'il est dommage que les budgets alloués aux acquisitions soient revus à la baisse du fait de cette facture.

Pour **Monsieur VIAULT** il est nécessaire de revoir cette problématique afin de pouvoir maîtriser ces situations. Si le CTM était mutualisé, un travail aurait été entrepris quant aux pourcentages de mutualisation.

Monsieur PIERRE précise qu'il va s'occuper de ce problème des travaux de la médiathèque Senghor.

Monsieur OLIER précise que les interventions du CTM ont fait l'objet d'une convention et sont facturées deux fois par an, en juin et en septembre sur une ligne budgétaire globale. Le coût n'impacte cependant pas le budget en direct.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, souhaitait illustrer la mutualisation par cet exemple.

Monsieur DAVID demande s'il est possible de mettre en concurrence le CTM ?

Monsieur OLIER précise que cela est déjà le cas. Des entreprises privées ont déjà été retenues plutôt que le CTM.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- **par les représentants du personnel :**
CFDT, FO et SUD : 4 POUR,
CGT : 1 ABSTENTION
- **par les représentants de l'établissement : POUR.**

IV - TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL 2015

Présentation de Christophe GOGÉON

Comme tous les ans, cette note est examinée en CT afin de faire le point sur la répartition du temps de travail sur l'année à venir. Pour l'année 2015, le temps de travail est de 1547 heures, en conséquence et compte tenu des jours fériés, les agents à temps complet bénéficieront de 31 jours de congés annuels. Pour ce qui concerne les agents des médiathèques, qui ont leur repos hebdomadaire le dimanche et le lundi, ils bénéficieront de 32 jours.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité :

- **par les représentants du personnel,**
- **par les représentants de l'établissement.**

V - TAUX DE PROMOTION 2015

Présentation de Christophe GOGÉON

Les taux de promotion pour les agents de l'Agglomération sont soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion. Les dossiers devaient être envoyés avant le 15 décembre 2014. Par conséquent et du fait des élections, ce dossier n'a pu être présenté en comité technique avant son envoi au centre de gestion et les taux ne pourront être revus.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, demande que les ratios soient établis à 100 % pour les agents de catégorie C, ces agents ayant des salaires bas. De plus, elle demande que les lauréats des examens professionnels soient nommés.

Monsieur GOGÉON rappelle que pour passer de l'échelle III à l'échelle IV, un examen professionnel est nécessaire. L'administration s'est engagée à nommer les agents lauréats sur deux ans. Ce système permet de nommer plus d'agents notamment des agents qui n'ont pas obtenus d'examen professionnel.

Madame COURANT, syndicat CGT, partage l'analyse du syndicat SUD. Pour le syndicat CGT, le taux de promotion des agents de catégorie C est insuffisant. Madame COURANT entend les impératifs de la fin d'année 2014 mais a le sentiment d'être mise devant le fait accompli.

Monsieur PIERRE précise qu'il a été tenu compte de certaines demandes des partenaires sociaux dans le cadre des réunions préparatoires.

Pour **Madame COURANT**, syndicat CGT, ce n'est pas suffisant.

Concernant les lauréats des examens professionnels d'adjoint technique de 1^{ère} classe, **Monsieur LEMASSON**, syndicat CFDT, souligne que deux agents sur trois sont proposés et souhaiterait avoir la certitude que le troisième sera nommé en 2016.

Monsieur PIERRE rappelle l'engagement pris sur les deux ans pour la nomination des agents lauréats des examens professionnels et rappelle que les choix faits cette année ne peuvent être rediscutés.

Monsieur DARNICHE estime nécessaire de porter une attention particulière aux avancements des agents de catégorie C.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, partage les remarques concernant les taux de promotion des agents de catégorie C et conçoit que les masses salariales sont à surveiller. En revanche, elle précise que les cadres également souhaitent des revalorisations de salaire. Contrairement aux agents de catégorie C, les agents de catégorie A et B n'ont pas eu de revalorisation, ils sont aussi laissés de côté.

Monsieur DARNICHE conçoit qu'il existe un traitement différencié pour les agents de catégorie C.

Monsieur GOGÉON tient à préciser que le régime indemnitaire complémentaire a été mis en place pour les agents des catégories A et B en 2013 et 2014. Par ailleurs, les agents de catégorie B ont bénéficié entre 2012 et 2014 d'une revalorisation de leurs grilles indiciaires, avec notamment l'allongement de la durée de carrière.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- **par les représentants du personnel :**

CFDT et FO : 3 POUR,

CGT et SUD : 2 CONTRE

- **par les représentants de l'établissement : POUR.**

VI - MAIA

Présentation de Nathalie POISBELAUD et Mickaël MANCEAU

La MAIA a été mise en place en juillet 2013 portée par la Roche-sur-Yon Agglomération en co-portage stratégique et opérationnel avec les 5 CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du territoire : centre Vendée de Montaigu à Luçon. L'équipe n'est au complet que depuis le 1^{er} novembre 2014.

Monsieur DARNICHE souhaite savoir qui signale les cas.

Madame POISBELAUD répond que des formulaires ont été mis en place et remis à tous les professionnels du territoire (CCAS, médecins, services sociaux ...).

Selon **Monsieur DARNICHE**, ces dossiers sont à traiter par les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui sont en ligne directe avec la population. Les CCAS connaissent un nombre important de cas.

Madame POISBELAUD souligne que cette démarche a été présentée aux différents CCAS du territoire et qu'elle est allée à leur rencontre.

Monsieur MANCEAU souligne que toutes les informations concernant la MAIA n'ont pas été reprises dans ce dossier, car l'objet de ce dossier est la validation des plannings des gestionnaires de cas.

Monsieur DAVID signale qu'il a du mal à se positionner entre la MAIA et le CLIC.

Monsieur MANCEAU précise qu'une présentation a été faite à tous les élus lors de la mise en place et qu'effectivement beaucoup avaient du mal. Il précise que le CLIC reste l'interlocuteur privilégié. La MAIA couvre 1/3 du département et les gestionnaires de cas sont affectés sur des CLIC. Les directeurs des CLIC concernés ont participé au recrutement de ces personnels. Pour les recrutements à la MAIA, une complémentarité entre les professionnels a été recherchée.

Monsieur DAVID demande s'il existe beaucoup de cas lourds.

Monsieur MANCEAU précise qu'une petite partie entre dans le dispositif MAIA.

Monsieur DARNICHE s'étonne qu'il n'y ait que 60 cas identifiés à ce jour.

Madame POISBELAUD explique que les critères sont très resserrés et permettent de définir les cas les plus lourds. Seules les situations très complexes sont dirigées vers le dispositif MAIA. Elle précise que sur les 14 MAIA de la région, la montée en charge de la MAIA s'est faite deux fois plus rapidement que sur les autres territoires. Ce dispositif est très ciblé et a pour but de décharger les CLIC de ces cas lourds.

Monsieur DARNICHE demande s'il existe un profil type.

Madame POISBELAUD répond que les profils peuvent être différents.

Monsieur DAVID souhaite savoir si les maisons de retraite sont associées.

Madame POISBELAUD précise que la place pour une personne âgée en maison de retraite fait partie des éléments.

Monsieur MANCEAU rappelle que le CLIC est toujours présent, il va suivre 9 situations et il orientera la dixième vers la MAIA.

Selon **Monsieur DARNICHE**, l'articulation est nécessaire pour être le plus réactif. Certains professionnels estiment que les CLIC diminuent leur autonomie. Il souhaite des précisions et des profils types.

Monsieur DAVID souhaiterait une présentation de ce dispositif en bureau.

Monsieur MANCEAU précise que cette présentation a déjà été faite lors de la mise en place de la MAIA mais qu'effectivement cela pourrait être fait à nouveau.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, a noté que les trois agents sont sur trois sites différents et souhaiterait connaître l'organisation pour ces agents.

Madame POISBELAUD précise qu'une réunion d'équipe est organisée tous les lundis matins. Les gestionnaires de cas sont affectés au sein des CLIC. Ils ont en charge notamment l'accueil des familles, des visites à domicile afin de réaliser une évaluation globale, l'organisation de rencontres avec des professionnels... Ils ont un travail nécessitant beaucoup de rigueur concernant les informations recensées. Ils ont également à mettre en place des tableaux de bord, des outils d'évaluation et utilisent des logiciels métier.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, souhaite savoir avec quel véhicule ces agents se déplacent.

Madame POISBELAUD précise que chaque agent a, à sa disposition, un véhicule de location pour ses déplacements sur le territoire.

Monsieur MANCEAU précise que l'ensemble du service est pratiquement pris en charge par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et par conséquent, un compte rendu très précis doit être fourni. Cependant, il n'existe pas de logiciel. Les frais de personnel sont pris en charge pour les trois gestionnaires de cas. Un poste administratif a été pris en charge à 50 % la première année, actuellement il l'est à hauteur de 30 %.

Madame POISBELAUD précise que le temps administratif est réparti au niveau départemental.

Concernant les gestionnaires de cas, **Madame TREVIEN-BOUSSARD**, syndicat FO, souligne que ces agents sont à temps complet sur ces missions et demande s'ils sont accompagnés ?

Madame POISBELAUD souligne que c'est un travail très difficile et depuis octobre 2014, ces agents rencontrent toutes les 6 semaines une psychologue. De plus, les problèmes rencontrés sont abordés lors des réunions d'équipe.

Monsieur DARNICHE demande si le découpage départemental des MAIA correspond aux cantons ?

Madame POISBELAUD précise qu'il existe 13 CLIC sur la Vendée.

Monsieur MANCEAU précise que le nombre de communes regroupées au sein d'un CLIC diffère d'un CLIC à l'autre. Par exemple, le CLIC de Luçon regroupe 51 communes.

Monsieur DARNICHE pense que ce dispositif va connaître une montée en charge.

Madame POISBELAUD souligne que chaque jour, de nouvelles situations arrivent.

Monsieur DARNICHE demande s'il est possible de prendre contact directement avec la MAIA.

Madame POISBELAUD répond par la négative, le passage par le CLIC est obligatoire et c'est lui qui oriente les cas vers la MAIA.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, précise qu'en réunion préparatoire, Madame POISBELAUD a présenté le service et la démarche ainsi que le planning des agents gestionnaires de cas.

| |
|---|
| <p>MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- par les représentants du personnel,- par les représentants de l'établissement. |
|---|

VII - INTEGRATION DU PERSONNEL MDE EN CHARGE DES PARCOURS PLIE

Présentation de Mickaël MANCEAU

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) est soutenu depuis 1996 tout d'abord par la Communauté de Communes du Pays Yonnais. La MDE (Maison de l'Emploi) a été soutenue à compter de 2008. Ces deux structures ont fusionnées en 2011. La loi de finances 2014 a entraîné une réduction de 50 % du budget alloué à la MDE. Il a donc été proposé l'intégration de ces personnels à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur MANCEAU précise que le département a été défini comme chef de file sur l'inclusion et l'insertion. Il gère notamment les fonds européens. Le Conseil d'Agglomération a validé dans sa séance du 18 décembre 2014, la reprise du responsable du PLIE, de l'assistante et des personnes en charge de l'instruction du dispositif PLIE. Lorsque les agents sont intégrés, les clauses de leur contrat sont reprises. Le personnel a le droit de refuser les propositions d'intégration. Actuellement, 3 agents ont refusé.

Monsieur DARNICHE précise que ce choix politique lui a semblé être le meilleur.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, s'interroge sur les raisons de refus de contrat de ces personnes.

Monsieur DAVID pense que ces agents ont compris qu'ils devenaient des agents de la fonction publique territoriale.

Monsieur PIERRE précise qu'un des agents souhaite changer de métier, un autre est en arrêt maladie et souhaite une réorientation professionnelle. Quant au troisième, il n'est pas intéressé par le poste de référent de parcours.

Monsieur DARNICHE précise que le conseil communautaire a voté la reprise du PLIE.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité :

- par les représentants du personnel,
- par les représentants de l'établissement.

VIII - PROJET DE DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Présentation de Yan BALAT

Monsieur BOUDEAU, syndicat CFDT, souhaiterait avoir la différence entre le nombre de postes en équivalent temps plein avant et après la réorganisation de cette direction.

Monsieur BALAT précise que deux postes supplémentaires sont créés : l'attaché de presse et le graphiste.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, estime que cette réorganisation est positive. Les services de la Ville et de l'Agglomération seront traités de la même manière. Elle estime que la communication est insuffisante dans le secteur des médiathèques. Sur certaines manifestations, le public n'est pas au rendez-vous faute de communication. La communication se fait sur une grande affiche qui n'est pas lue par les usagers. Dans la revue de l'Agglomération, les manifestations sont mentionnées sur de petites lignes. Les flyers, moyen de communication pourtant efficace, n'existent plus.

Monsieur BALAT estime que la communication n'est pas suffisamment ciblée. Elle est réalisée en fonction des compétences administratives et non pas en fonction de la cible visée.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, souhaite qu'un travail soit réalisé avec les services pour être plus efficace.

Monsieur DARNICHE estime qu'un axe de travail soit bien défini mais la mise en œuvre nécessite du temps.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, regrette qu'il n'y ait plus de flyers qui étaient distribués aux usagers. En conséquence, les usagers ne viennent plus à ces manifestations.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, demande si les services auront un retour, avec un référent ?

Monsieur BALAT répond que des agents seront dédiés à certains domaines de compétences comme la culture, le sport, la petite enfance...

Monsieur DARNICHE précise qu'il existe des généralistes mais également des spécialistes.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, précise que l'étude sur le changement de logo avait été faite en prestation externe. Le coût avait été en conséquence énorme pour ce changement.

Monsieur BALAT répond qu'il est important de faire attention au coût et que les prestations doivent se faire au maximum en interne afin de limiter les interventions extérieures.

Monsieur PIERRE, concernant la chute de la fréquentation des animations en médiathèques, estime qu'il convient de s'interroger mais pas uniquement sur la problématique de la communication.

Monsieur BESSEAU pense qu'il ne s'agit pas que d'un problème de médiathèque. Il convient d'organiser des rencontres entre les adjoints à la culture des autres communes de l'Agglomération.

| |
|---|
| <p>MISE AU VOTE : dossier adopté :</p> <ul style="list-style-type: none">- par les représentants du personnel : CFDT, CGT et SUD : 4 POUR, FO : 1 ABSTENTION - par les représentants de l'établissement : POUR. |
|---|

IX - BILAN DE LA REORGANISATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Présentation d'Alexandre ELOUARD

Monsieur ELOUARD tient à souligner le travail conséquent ayant permis la mise en place du nouveau site internet : 1000 fiches ont été saisies et une fiche requiert 40 minutes pour sa saisie. 2 mois de travail pour deux agents ont été nécessaires. Le site est traduit en 2 langues étrangères. 1 000 personnes ont été accompagnées pour la visite de la Place Napoléon. Le parcours Napoléon a été réalisé par un agent de l'office du tourisme, sur la base du volontariat. La fréquentation de l'office du tourisme a augmenté de 78 % par rapport à 2013. L'augmentation a été de 120 % sur les seuls mois de juillet et août. Le triporteur a contribué à cette augmentation.

Actuellement, l'office du tourisme travaille sur le dossier de classement qui comporte 260 pages annexes et 50 pages de tronc commun.

Tout ceci est une œuvre collective car chaque agent y a travaillé.

Monsieur DAVID se réjouit de travail accompli et souligne que tout est en ordre de marche.

Monsieur DARNICHE demande pourquoi le choix de l'anglais et l'espagnol a été arrêté pour le site internet de l'office du tourisme ?

Monsieur ELOUARD précise que les agents de l'office parlent anglais et espagnol.

Monsieur DAVID souligne que l'on a pris la ressource en interne.

Monsieur DARNICHE reconnaît le travail important fait à l'office du tourisme.

Monsieur BOUDEAU, syndicat CFDT, regrette les plannings de 2015 ne soient pas joints au dossier.

Monsieur ELOUARD rappelle qu'actuellement l'office du tourisme est dans l'attente d'un nouveau statut. Les plannings ont été vus avec les agents et les souhaits émis par les agents ont été pris en compte :

- augmentation du temps de travail de 50 à 60 % pour un agent qui travaille un jeudi par mois plutôt qu'un samedi,
- un autre agent a vu ses horaires lissés sur l'année (sauf pour les mois de juillet et août).

Une rotation sur les postes d'accueil a été mise en place afin de ne pas laisser un même agent 8 heures consécutives sur des missions d'accueil physique et téléphonique.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, souligne le travail d'échanges sur ce dossier.

Monsieur ELOUARD le confirme.

Madame AMMOUR, syndicat SUD, a bien noté que les agents étaient annualisés et souhaite avoir des informations concernant la prise des congés d'été.

Monsieur ELOUARD précise que tous les agents ont la possibilité de prendre 2 semaines ½ de congés pendant la période estivale, par roulement. Les congés sont évoqués avec l'ensemble des agents.

Madame COURANT, syndicat CGT, souhaiterait avoir des explications sur ce que signifie le travail en back office.

Monsieur PIERRE signale que ce travail en back office n'est pas institué seulement dans les offices de tourisme. C'est le fait de ne pas être en contact direct avec les usagers.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, rappelle que lors de la présentation en 2013 du dossier de l'office du tourisme, le syndicat FO avait demandé un retour sur le fonctionnement un an après. Elle remercie le travail effectué avec toute l'équipe de la structure.

Monsieur BOUDEAU, syndicat CFDT, souligne que le syndicat CFDT n'est pas satisfait de la réponse concernant l'absence de planning. Un gros travail a été fourni mais il est assez illisible.

Monsieur DAVID rappelle que l'année à venir est assez stratégique compte tenu du nouveau classement. Des modifications d'organisation doivent intervenir en avril, ceci constitue un véritable défi. Il est difficile de figer un planning pour 2015 avec les

modifications de compétences à venir. Les missions en 2015 seront différentes de celles de 2014.

Madame TREVIEN-BOUSSARD, syndicat FO, souligne que la restitution démontre qu'un réel bilan a été effectué. Les agents ont pu s'exprimer. Elle demande comment vont être présentées les modifications aux agents ?

Monsieur DAVID précise qu'il rencontre tous les deux mois les agents de l'office du tourisme. L'année 2015 sera une année de transition.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- **par les représentants du personnel :**
CGT, FO et SUD : 3 POUR,
CFDT : 2 ABSTENTIONS
- **par les représentants de l'établissement : POUR.**

Le Président du Comité Technique
Monsieur Philippe DARNICHE



La Secrétaire
Madame Sylvie DURAND
Pour les représentants de l'Etablissement

La Secrétaire adjointe
Madame TREVIEN-BOUSSARD
Pour les représentants du personnel
Syndicat FO

La Roche-sur-Yon, le 30 janvier 2015

AUX MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

N/Réf. : CG/EB
Affaire suivie par Christophe GOGÉON
Objet : Suites réservées aux dossiers du CT du 29 janvier 2015

Suites réservées aux dossiers présentés au Comité Technique du 29 janvier 2015

| Libellé du dossier | Référent | Suite réservée |
|--|--|---|
| Régime indemnitaire Administrateur | Jean-Michel PIERRE | Mise en application au 1 ^{er} janvier 2015 |
| Convention de mutualisation | Jean-Michel PIERRE | Mise en application au 1 ^{er} janvier 2015 |
| Temps de travail annuel 2015 | Christophe GOGÉON | Mise en application en 2015 |
| Taux de promotion | Christophe GOGÉON | Mise en application au 1 ^{er} janvier 2015 |
| MAIA | Nathalie POISBELAUD et Mickaël MANCEAU | Mise en application immédiate |
| Intégration du personnel MDE en charge des parcours PLIE | Mickaël MANCEAU | Mise en application au 1 ^{er} janvier 2015 |
| Projet de direction de la communication | Yan BALAT | Mise en application immédiate |
| Bilan de la réorganisation des horaires d'ouverture de l'accueil et de l'ATT de l'office du tourisme | Alexandre ELOUARD | Bilan |

Philippe DARNICHE,
Président du Comité Technique





Syndicat FORCE OUVRIERE

**des personnels de la Ville de La Roche-sur-Yon et de
La Roche-sur-Yon Agglomération**

**A l'attention de Monsieur Le Président du Comité Technique,
A l'attention des membres du Comité Technique,**

Comité Technique de l'Agglomération - 29/01/2015

Comité Technique de La Ville de La Roche-sur-Yon - 03/02/2015

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs,

Cette intervention concerne les deux administrations : La Roche-sur-Yon Agglomération et La Ville de La Roche-sur-Yon.

Ce texte sera donc lu en Comité Technique de la Ville le 3 février prochain.

Premier point, le syndicat FO souhaite attirer l'attention des membres du Comité Technique sur les difficultés que les organisations syndicales rencontrent pour la préparation des dossiers.

Les Comités Techniques sont précédés de réunions préparatoires entre l'administration, les organisations syndicales et les directeurs ou porteurs de dossiers. Ces réunions préparatoires nous semblent importantes et permettent des échanges en amont de la séance en Comité Technique. Elles permettent d'éviter les questions « parasites » ou inutiles en séance.

Par contre et malheureusement, les dossiers ne sont pas toujours complets et n'arrivent pas suffisamment en amont, que ce soit pour les réunions préparatoires ou même pour la séance en Comité Technique.

Comment voulez-vous que les organisations syndicales puissent se prononcer si elles n'ont pas l'ensemble des documents ?

Il nous semble important de vous rappeler qu'il est de la responsabilité du porteur des dossiers d'envoyer l'ensemble des documents dans des délais raisonnables, faute de quoi, nous pourrions en conclure que ces dossiers ne sont pas prêts. Et nous pourrions alors, à juste titre, en demander le report.

Plus spécifiquement, pour les réorganisations de services, le syndicat FO insiste sur la nécessité de recevoir l'ensemble des profils de poste en lien avec les nouveaux organigrammes, profils qu'ils soient modifiés ou non.

Un dossier de réorganisation concerté et partagé avec les agents doit arriver en Comité Technique finalisé et donc avec des profils de postes validés.

Le syndicat FO souhaite aussi vous alerter sur la bonne compréhension de ces réorganisations passées, en cours et à venir. Il y a eu trop de dossiers non compris par les agents, donc non partagés.

Les réorganisations de services sont incontournables si elles servent un projet, qu'il soit politique ou purement administratif, mais il doit être clairement expliqué aux agents, porté par leurs responsables pour que les agents puissent se l'approprier et non pas le subir.

Trop de réorganisations par le passé ont fini par engendrer des malaises, un réel mal-être pour certains agents, voir pour des services complets. L'administration connaît parfaitement ces dossiers qui sont, d'ailleurs, toujours et malheureusement d'actualité.

Autre aspect, ces réorganisations proposées doivent permettre d'adapter les services aux changements qu'ils soient liés à des obligations réglementaires ou à des modifications des champs de compétences, (donc des missions) et elles doivent surtout servir l'intérêt collectif et non des intérêts particuliers au sein des services.

Nous vous demandons aussi de bien vouloir apporter une certaine cohérence ou lisibilité « Ressources Humaines » dans vos propositions. S'il y a une montée en compétences (plus de missions ou territoire plus grand), les profils de poste évoluent en conséquence en tirant tout le monde vers le haut. Ou alors la modification d'organisation n'entre pas dans ce cadre et les profils de poste ne changent pas de catégorie.

Dernier point, le syndicat FO souhaiterait que les agents puissent réellement se positionner sur de nouveaux postes lors des réorganisations afin de laisser à chacun une chance de faire évoluer sa carrière. Ne laissons plus certains agents penser que certains postes sont attribués d'office, facilitons la mobilité et chose importante, permettons aux agents qui ont leurs concours ou leurs examens d'accéder aux postes qui se libèrent ou qui sont transformés.

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.